P-115

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-115 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

– de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des usagers des quartiers;
– de poursuivre la réflexion avec les services concernés de la Ville, les associations sur le terrain, afin de proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants;
– de permettre aux agents de sécurité municipaux de verbaliser les déprédateurs;
– de trouver des solutions satisfaisantes afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue;
– d'informer régulièrement la population de ce qui se fait;
– de favoriser les aménagements urbains de qualité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Répondant aux préoccupations des habitants de la rue Voltaire, l'Unité d'action communautaire de Saint-Jean/Charmilles a organisé une réunion pour entendre les doléances et propositions des pétitionnaires. Des représentants des régies, l'îlotier de la gendarmerie et l'îlotier municipal ont également été conviés à cette séance.

Quatre problèmes majeurs étaient au centre de l'intervention des pétitionnaires:

1. le trafic de drogue;
2. l'insalubrité;
3. les nuisances sonores;
4. l'insécurité.

Les pétitionnaires ont reconnu que, suite à la fermeture par la police de trois établissements publics dans le quartier, les problèmes liés à la drogue ont nette-

ment diminué. Les nombreuses interventions de la Task Force Drogue mise en place par la police cantonale ont également contribué à assainir la situation.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi limitant la vente de boissons alcooliques dès 21 h a réduit l'attrait des deux épiceries situées à la rue Voltaire. Les groupes de marginaux bruyants et négligés qui s'installaient sur le trottoir devant ces épiceries ont pratiquement totalement disparu.

En ce qui concerne le bruit occasionné par les livraisons du fast-food asiatique, des démarches sont en cours auprès du propriétaire pour trouver un compromis et faire stationner les livreurs de l'autre côté de l'immeuble, sur le boulevard James-Fazy.

L'insécurité qui règne dans la cour du Mandement a pu en grande partie être supprimée grâce à l'amélioration du système d'éclairage entrepris par les régies concernées.

A l'issue de cette rencontre qui a permis à chaque partie de s'exprimer, le Service des agents de ville et du domaine public s'est engagé à patrouiller régulièrement dans le secteur et à contrôler plus particulièrement les problèmes de bruit et de salubrité. Les îlotiers restent bien entendu à la disposition des habitants et peuvent être contactés en tout temps.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *André Hediger*

Le 17 mai 2006.